



TARIFS 2016 - 2017

	MATERNELLE	PRIMAIRE	COLLEGE	LYCEE
Contribution des Familles MENSUELLE (sur 9 mois)	92,00 €	92,00€	100,00 €	117,00 €
FRAIS EXAMENS BLANCS 2 ^e /3 ^e TRIMESTRE				Frais Réel pour les 1 ^{ères} /Terminales
PISCINE - ANNUELLE		46,00 € 25,00 € pour les Orcéens	40,00 € pour les 6 ^{èmes}	
ARTS PLASTIQUES Option ANNUELLE				54,00 €
UGSEL Cotisation ANNUELLE			4,70 €	4,70 €
DIOCESE Cotisation ANNUELLE	34,00 €	34,00 €	48,00 €	51,00 €
DEMI PENSION Le Repas Abonnement Exceptionnel	6,20 € 7,20 €	6,20 € 7,20 €	6,80 € 7,80 €	6,80 € 7,80 €
GARDERIE par 1/2h Régulier Exceptionnel Goûter	1,90 € 3,00 € 1,20 €	1,90 € 3,00 € 1,20 €		
ETUDE du Soir 1h		3,50 €	3,50 €	

La facture est établie par trimestre à terme échoir ; vous recevrez donc trois factures et éventuellement une facture de régularisation en juillet.

La piscine et l'option Arts Plastiques sont facturées au 2^{ème} trimestre.

Les frais d'examens blancs pour les 1ères et Terminales sont facturés au 2ème et 3ème trimestre.

La ½ pension est facturée selon les périodes précisées ci-dessus

- ✓ Les absences de demi-pension ne peuvent être prises en compte <u>qu'après une semaine</u> d'absence ou 4 jours consécutifs sauf pour les élèves de Maternelle.
- ✓ Tous les repas non prévus lors de l'inscription, seront facturés à un tarif exceptionnel supérieur à celui du tarif abonné.
- ✓ Les modifications de régime ½ pension en cours d'année ne seront acceptées qu'à titre exceptionnel (voir règlement scolaire CSO).

NB : Une carte de cantine sera remise aux nouveaux élèves et facturée $4 \in$ au 1^{er} trimestre. Les cartes 2015/2016 rendues et en bon état seront réutilisées. En cas de perte ou de détérioration il sera demandé $4 \in$ pour une nouvelle carte.

<u>Les cotisations de l'U.G.S.E.L. et du Diocèse</u> sont obligatoires et facturées au 2^{ème} trimestre. Elles sont reversées intégralement à ces organismes de l'Enseignement Catholique.

Remise Tarifaire, les familles ayant plusieurs enfants scolarisés ou en études de moins de 25 ans bénéficient, pour leur(s) enfant(s) scolarisé(s) au CSO et sur présentation de justificatifs, d'un abattement portant sur le poste « contribution des familles » et égal à 6% pour chaque enfant scolarisé à partir du 3^{ème} enfant.

► <u>LE PAIEMENT DE VOS FACTURES :</u>

* **Prélèvement automatique** (1ère mensualité le 5 octobre 2016, puis tous les 5 de chaque mois jusque Juin inclus)

Pour la 1ère DEMANDE ou MODIFICATION : merci de nous retourner avec votre dossier le mandat SEPA accompagné d'un R.I.B.

- * Virement bancaire au compte de l'Association Scolaire du Cours Secondaire d'Orsay IBAN FR76 3000 3022 1600 0372 7504 340 BIC SOGEFRPP
- * Chèque bancaire à l'ordre du Cours Secondaire d'Orsay (C.S.O.).
- * Espèces remises à la comptabilité du Cours.

► UNE RECLAMATION SUR VOS FACTURES ?

Si vous désirez avoir des précisions ou informations complémentaires, veuillez contacter Madame LE STUNFF à la Comptabilité.

Nous vous demandons de ne rien déduire du montant de votre facture.